

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1981

REPORT ON SOCIAL DEVELOPMENTS IN 1980

The Commission has just published, as it does each year, the Report on Social Developments, 1980 (1). The report is published in conjunction with the Fourteenth General Report on the Activities of the European Communities.

The introduction recalls the Community's main endeavours in the social sector in 1980, outlines the prospects for the near future and emphasizes the major problems the Community will have to face. These include a decline in the growth rate in 1980 and increased unemployment in all the Member States, particularly in the second half of the year.

The number of registered unemployed on 31 December was 8 million, a 29% increase over 1979. The situation is especially serious for women and young people under 25, who account, respectively, for 43% and 40% of total unemployed. At the same time, the Commission notes that the rate of inflation in 1980 remained both a problem in itself and an obstacle to the re-establishment of a higher level of employment, in particular as a result of certain policies such as demand deflation and monetary restrictions adopted to deal with it.

The crisis was most severe in certain industrial sectors, particularly the iron and steel industry, where the number of persons employed fell from 700 000 in 1978 to 600 000 at the end of 1980.

As regards action in the short term, the Commission considerably expanded Social Fund aid for young people. In 1980, 250 million EUA from the Social Fund were devoted to the vocational training of young people, and another 108 million EUA went on recruitment or employment incentives.

To help workers in the iron and steel industry, the Commission asked the Council for an exceptional budgetary allocation to supplement the ECSC appropriation. It amounted to 157 million EUA, of which 112 million EUA would be for 1981. The Council was unable to take a decision on this point in 1980.

Anxious about the medium-term problems on the labour market, the Commission sent several communications to the Council, dealing in particular with :

- employment and the new micro-electronic technology;
- Community guidelines for a labour market policy
- temporary work
- part-time work
- flexible retirement

(1) On sale at the Office for Official Publications on the European Communities, post box 1003, Luxembourg, and the Sales Offices for Official Publications of the European Communities in the Member States.

In 1980, the Standing Committee on Employment stressed the importance of setting up procedures for permanent consultation between the public authorities and workers' and employers' representatives in order to implement a labour market policy more in line with the position on the markets. In addition, the Commission points out that it will present to the Council and the Standing Committee on Employment a communication on employment (1) in the first half of 1981.

With respect to the reorganization of working time, the Commission and the Standing Committee on Employment examined problems connected with temporary work, part-time work and the introduction of flexible retirement.

In the industrial relations field, the Commission approved on 1 October 1980 a proposal for a Directive on procedures for informing and consulting the employees of undertakings with complex structure, in particular transnational undertakings.

Finally, the Social Report notes that the Commission plans to present proposals to the Council aimed at intensifying the Community's activities in the field of public health.

---

(1) This has been done following approval of the Communication, "A Community response to the problem of unemployment: the Commission's views" of 15 April 1981 (see P - 22 and COM(81) 154 and the working paper SEC(81) 662).

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mai 1981

**EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DANS LES COMMUNAUTES EN 1980**

La Commission vient de publier, comme chaque année, son "Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans les Communautés en 1980" (1). Cet exposé est publié en relation avec le "Quatorzième rapport général sur l'activité des Communautés européennes".

L'introduction de l'exposé, de caractère général et politique, retrace les principales activités de la Communauté en 1980 dans le domaine social, esquisse les perspectives pour le proche avenir et souligne les problèmes majeurs auxquels elle doit faire face. Parmi ces derniers, on note un taux de croissance qui s'est affaibli en 1980, et un chômage qui s'est aggravé dans tous les Etats membres, surtout au cours du deuxième semestre.

Le nombre de chômeurs au 31 décembre 1980 est de 8 000 000, soit une augmentation de 29 % par rapport à 1979. La situation est particulièrement grave pour les femmes et pour les jeunes de 25 ans (ou moins) qui représentent respectivement 43 % et 40 % de l'ensemble des chômeurs. En même temps, note la Commission, le taux d'inflation a continué en 1980 à présenter un problème en soi mais aussi un obstacle au rétablissement de l'emploi, notamment à cause des politiques (déflation de la demande, restrictions monétaires) qui ont été développées pour y faire face.

La crise a été particulièrement ressentie dans plusieurs secteurs industriels, notamment la sidérurgie où le niveau de l'emploi est passé de 700 000 en 1978 à 600 000 à la fin de 1980.

En ce qui concerne les actions à court terme, la Commission a développé considérablement les aides du Fonds social pour les jeunes. En 1980, 250 MUCE du Fonds social ont été consacrés à la formation professionnelle des jeunes tandis que 108 MUCE ont été consacrés à des primes à l'embauche ou à l'emploi.

En ce qui concerne les travailleurs de la sidérurgie, la Commission a demandé au Conseil une aide budgétaire exceptionnelle pour compléter le budget CECA - un montant total de 157 MUCE dont 112 MUCE pour 1981. Le Conseil n'a pu prendre une décision sur ce point en 1980.

Pour rencontrer les problèmes qui se posent à moyen terme sur le marché de l'emploi la Commission a soumis au Conseil une série de communications, notamment :

- la situation de l'emploi face à la nouvelle technologie de la micro-électronique;
  - les orientations communautaires pour une politique du marché du travail;
  - le travail temporaire;
  - le travail à temps partiel;
  - la retraite flexible.
- ../...

(1) En vente à l'Office des publications des Communautés européennes, Boîte postale 1003, Luxembourg, ainsi que dans les bureaux de vente des publications officielles des Communautés européennes dans les Etats membres.

Le Comité Permanent de l'Emploi a signalé en 1980 son attachement à l'instauration d'une consultation permanente entre les pouvoirs publics, les représentants des travailleurs et des employeurs pour la mise en oeuvre d'une politique du marché du travail mieux adaptée aux marchés. En outre, la Commission note qu'elle va soumettre au Conseil et au Comité Permanent de l'Emploi, au cours du premier semestre 1981, une communication sur l'emploi (1).

En ce qui concerne l'aménagement du temps de travail, la Commission a examiné avec le Comité Permanent de l'Emploi les problèmes liés au travail temporaire, au travail à temps partiel et à l'introduction de la retraite flexible.

Dans le domaine des relations professionnelles, la Commission a approuvé le 1er octobre 1980 une proposition de directive sur l'information et la consultation des travailleurs des entreprises à structure complexe, en particulier transnationale.

Finalement, note l'Exposé Social, la Commission envisage de proposer au Conseil d'intensifier les actions communautaires dans le domaine de la santé publique.

---

(1) Chose faite, suivant approbation de la communication "Réponse communautaire au problème du chômage : réflexions de la Commission" le 15 avril 1981 (voir P - 22 et COM(81) 154 et le document de travail SEC(81) 662).